

RCS : LILLE METROPOLE

Code greffe : 5910

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de LILLE METROPOLE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2009 B 01216

Numéro SIREN : 452 913 700

Nom ou dénomination : SECLINDIS

Ce dépôt a été enregistré le 05/07/2019 sous le numéro de dépôt 11642

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE LILLE MÉTROPOLE

445 boulevard Gambetta
CS 60455
59338 Tourcoing Cedex

Audi-Juris
13 rue Niepce
75014 Paris

RECEPISSE DE DEPOT DES COMPTES ET BILANS ANNUELS

Dénomination : SECLINDIS

Numéro RCS : 452 913 700

Numéro Gestion : 2009B01216

Forme Juridique : Société par actions simplifiée

Adresse: 350 avenue de l'EpINETTE
59113 Seclin

Dépôt des Comptes Annuels

Exercice clôturé le : 31/01/2019

Durée de l'exercice : 12 mois

Comptes annuels déposé le : 01/07/2019

Sous le numéro : 11642

Délivré à Lille Métropole le 5 juillet 2019

Le Greffier,



"SECLINDIS"

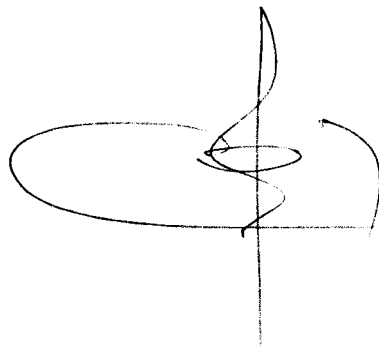
Société par Actions Simplifiée au capital de € 115 000
Siège Social : 350 Avenue de l'Épinette
59113 SECLIN

452 913 700 RCS LILLE METROPOLE

COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 JANVIER 2019

COPIE CERTIFIEE CONFORME

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'S' or 'L' shape with a vertical line extending upwards and a horizontal line extending to the right.

Désignation de l'entreprise : <u>Sas SECLINDIS</u>		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* <u>12</u>					
Adresse de l'entreprise <u>350 Avenue de l'EpINETTE 59113 SECLIN</u>		Durée de l'exercice précédent* <u>12</u>					
Numéro SIRET* <u>4 5 2 9 1 3 7 0 0 0 0 0 2 0</u>		Néant ☐ *					
		Exercice N clos le, <u>31/01/2019</u>					
		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3			
Capital souscrit non appelé (I)		AA					
ACTIF IMMOBILISE *	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement*	AB	AC			
		Frais de développement*	CX	CQ			
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG	263 904	49 535	
		Fonds commercial (1)	AH	AI			
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK			
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM		2 027	
		Terrains	AN	AO		5 617 485	
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Constructions	AP	AQ	10 182 494	14 549 200	
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS	4 487 702	1 456 890	
		Autres immobilisations corporelles	AT	AU	2 340 212	3 134 107	
		Immobilisations en cours	AV	AW		974 280	
		Avances et acomptes	AX	AY			
		IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT		
			Autres participations	CU	CV		489 506
			Créances rattachées à des participations	BB	BC		
			Autres titres immobilisés	BD	BE		254 201
			Prêts	BF	BG		
			Autres immobilisations financières*	BH	BI		46 064
			TOTAL (II)	BJ	BK	17 274 312	26 573 296
		ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM	
En cours de production de biens	BN			BO			
En cours de production de services	BP			BQ			
Produits intermédiaires et finis	BR			BS			
Marchandises	BT			BU	10 437	7 485 491	
CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes		BV	BW		174 734	
	Clients et comptes rattachés (3)*		BX	BY	9 304	953 076	
	Autres créances (3)		BZ	CA		3 405 611	
DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé		CB	CC			
	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)		CD	CE			
Comptes de régularisation	Disponibilités	CF	CG		744 046		
	Charges constatées d'avance (3)*	CH	CI		448 313		
	TOTAL (III)	CJ	CK	19 741	13 258 062		
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW					
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM					
	Ecarts de conversion actif * (VI)	CN					
	TOTAL GENERAL (I à VI)	CO	IA	17 294 053	39 831 358		
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :	CP	(3) Part à plus d'un an :	CR		
Clause de réserve de propriété : *		Immobilisations :	Stocks :	Créances :			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise		Sas SECLINDIS		Néant ☐ *	
				Exercice N 31/01/2019	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 115 000)	DA		115 000	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB			
	Ecarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence ☐ EK)	DC			
	Réserve légale (3)	DD		11 500	
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE			
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours ☐ B1)	DF			
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants * ☐ EJ)	DG		7 950 400	
	Report à nouveau	DH			
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI		896 512	
	Subventions d'investissement	DJ			
	Provisions réglementées *	DK		1 070 022	
	TOTAL (I)	DL		10 043 434	
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
Avances conditionnées		DN			
TOTAL (II)		DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		120 466	
	Provisions pour charges	DQ			
	TOTAL (III)	DR		120 466	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU		14 468 978	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs ☐ EI)	DV		5 303 344	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		28 167	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX		6 453 609	
	Dettes fiscales et sociales	DY		2 240 831	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		842 970	
	Autres dettes	EA		242 672	
	Compte régul.	EB		86 885	
Produits constatés d'avance (4)	EC		29 667 458		
TOTAL (IV)	ED				
(V)	EE		39 831 358		
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)					
RENVIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	1B			
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C			
		1D			
		1E			
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF			
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG		12 246 507	
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH		131 676		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : Sas SECLINDIS						Néant ☐ *	
						Exercice N	
						France	Exportations et livraisons intracommunautaires
							Total
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *		FA	81 474 748	FB	FC	81 474 748
	Production vendue {	biens *	FD	8 590 983	FE	FF	8 590 983
		services *	FG	2 372 322	FH	FI	2 372 322
	Chiffres d'affaires nets *		FJ	92 438 053	FK	FL	92 438 053
	Production stockée *					FM	
	Production immobilisée *					FN	
	Subventions d'exploitation					FO	22 835
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges * (9)					FP	100 486
	Autres Produits (1) (11)					FQ	539 896
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *					FS	74 613 167
	Variation de stock (marchandises) *					FT	-220 088
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *					FU	225 867
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *					FV	18 320
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					FW	3 679 291
	Impôts, taxes et versements assimilés *					FX	1 626 666
	Salaires et traitements *					FY	7 592 563
	Charges sociales (10)					FZ	2 367 133
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	- dotations aux amortissements *			GA	2 242 699
			- dotations aux provisions			GB	
		Sur actif circulant : dotations aux provisions *			GC	19 741	
		Pour risques et charges : dotations aux provisions			GD		
	Autres charges (12)					GE	176 624
	Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	759 287
Opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée * (III)					GH	
	Perte supportée ou bénéfice transféré * (IV)					GI	
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ	80
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	29 240
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM	
	Différences positives de change					GN	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO	
	Total des produits financiers (V)						GP
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *					GQ	
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	150 917
	Différences négatives de change					GS	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT	
	Total des charges financières (VI)						GU
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	-121 597
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	637 690

(RENVOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

Signature de l'entreprise <u>Sas SECLINDIS</u>		Néant ☐ *	
		Exercice N	
EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	221 461
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	7 000
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC	
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	228 461
EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	41 066
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	6 156
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)	HG	240 429
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	287 651
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	-59 190
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ	68 580
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	-386 592
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	93 359 051
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	92 462 539
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - Total des charges)		HN	896 512
REVENUS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO	
	(2) Dont { produits de locations immobilières produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	HY	446 082
	(3) Dont { - Crédit-bail mobilier * - Crédit-bail immobilier	IG	10 651
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	HP	
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	HQ	
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IH	17 464
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	IJ	26 398
	(6ter) Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies) Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	IK	94
	(9) Dont transferts de charges	HX	479 934
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	RC	
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	RD	
	(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A1	31 161
	(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6 obligatoires A9	A2	
		A3	
		A4	3 129
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :		Exercice N	
		Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
Amendes, pénalités fiscales		3 816	
Autres charges op de gestion		24	
Franchises vétusté s/sinistres		19 762	
Ch./ex.ant. - Ristournes		7 984	
Ch./ex.ant-déplacem. récept.		4 641	
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		Exercice N	
		Charges antérieures	Produits antérieurs
Pdts ex. ant. impôts & taxes			323
Pdts ex. autres état			10 175
Pr./ex.ant-gest.courante			153
Ch./ex.ant. - Ristournes		7 984	
Ch./ex.ant-déplacem. récept.		4 641	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Sas SECLINDIS

Du 01/02/2018 au 31/01/2019

FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

Le bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/01/2019 dont le total est de 39 831 357,96 Euros, dégage un bénéfice de 896 512,07 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/02/2018 au 31/01/2019.

L'exercice précédent avait une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/02/2017 au 31/01/2018.

Les notes et tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels. Seules les informations présentant un caractère significatif sont produites.

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- comparabilité et continuité de l'exploitation
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les comptes annuels au 31/01/2019 ont été établis conformément aux règles comptables françaises suivant les prescriptions du règlement N° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général, modifié par les règlements N° 2015-06 du 23 novembre 2015 et N° 2016-07 du 4 novembre 2016.

Pour l'application du règlement relatif à la comptabilisation, l'évaluation, l'amortissement et la dépréciation des actifs, l'entité a choisi la méthode prospective.

Les méthodes d'évaluation et de présentation des comptes annuels retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement), des coûts directement attribuables à ces immobilisations en vue de leurs utilisations envisagées.

Option de traitement des charges financières :

Les coûts d'emprunts liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations incorporelles, et sont comptabilisés en charges.

Option pour l'incorporation de certains frais accessoires :

Les droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations incorporelles, et sont comptabilisés en charges.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de :

- leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement),
- des coûts directement attribuables et engagés pour mettre ces actifs en état de fonctionner selon leurs utilisations envisagées,

Option de traitement des charges financières :

Les coûts d'emprunts liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations corporelles, et sont comptabilisés en charges.

Option pour l'incorporation de certains frais accessoires :

Les droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations corporelles, et sont comptabilisés en charges.

Méthode de décomposition des immobilisations :

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée d'utilité ou de la durée d'usage prévue :

- Constructions	de 10 à 25 ans
- Agencement et aménagement des constructions	de 04 à 15 ans
- Matériels et outillages industriels	de 03 à 10 ans
- Mobilier	de 05 à 10 ans
- Agencemts, aménagmts, install.	de 05 à 10 ans
- Matériels de transport	5 ans
- Matériels de bureau et info.	de 02 à 10 ans

IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

Option pour l'incorporation de certains frais accessoires :

Les droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes sur immobilisations financières (titres) et titres de placement sont incorporés dans les coûts des immobilisations.

PARTICIPATIONS, AUTRES TITRES IMMOBILISÉS, VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

STOCKS

Les stocks sont évalués au PNR (prix net de toutes ristournes inconditionnelles ou conditionnelles considérées comme maîtrisées, y compris les cgv et les cpv).

La valeur brute des marchandises et des approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires. Les produits fabriqués sont valorisés au coût de production comprenant les consommations et les charges directes et indirectes de production, les amortissements des biens concourant à la production. Le coût de la sous-activité est exclu de la valeur des stocks. Les intérêts sont toujours exclus de la valorisation des stocks.

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Sas SECLINDIS

Du 01/02/2018 au 31/01/2019

Les stocks ont, le cas échéant, été dépréciés pour tenir compte de leur valeur de réalisation nette à la date d'arrêté des comptes.

CRÉANCES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

DETTES

Les dettes sont valorisées à leur valeur nominale.

PROVISIONS RÉGLEMENTÉES

Les provisions réglementées correspondent à la différence entre les amortissements fiscaux et les amortissements pour dépréciation calculés suivant le mode linéaire.

INFORMATIONS RELATIVES AU GROUPE

La société est comprise dans un périmètre d'intégration fiscale dont elle est «société mère».

La troisième conception, dite de la «méthode de réallocation des économies», définie dans l'avis relatif aux règles comptables applicables aux sociétés qui optent pour le régime de l'intégration fiscale du Conseil National de la Comptabilité (avis n°37 du CNC du 2 juin 1989), a été choisie, notamment en ce qui concerne la répartition de l'impôt sur les sociétés.

Dans cette conception :

- Les charges d'impôt sont supportées par chacune des sociétés (mère et filiale) comme en l'absence d'intégration fiscale, sauf pour les sociétés intégrées qui ont été déficitaires pendant l'intégration et qui sont redevenues bénéficiaires (compte tenu du produit constaté antérieurement) ;
- Les économies d'impôt réalisées par le groupe grâce aux déficits sont réallouées immédiatement aux sociétés déficitaires, qui bénéficient ainsi d'un produit immédiat ;
- Les économies ou complément d'impôt, réalisées par le groupe, liées aux corrections des assiettes fiscales sont conservées chez la société mère ;
- Les économies d'impôt liées à l'utilisation des avoirs fiscaux et crédits d'impôt sont utilisées par la société mère pour le paiement de l'IS.

Ne pas reporter le montant des centimes)*

Désignation de l'entreprise

Sas SECLINDIS

Néant ☐ *

<

*Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION
SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES

DGFIP N° 2054 bis - SD 2019

aire obligatoire (article 53 A
ode général des impôts)

Exercice N clos le 31/01/2019

Les entreprises ayant pratiqué la réévaluation légale de leurs immobilisations amortissables (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col.6) devient nulle.

signature de l'entreprise : Sas SECLINDIS

Néant ☒ *

ADRE A	Détermination du montant des écarts (col.1 - col.2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col.1 - col.2) - col.5 (5)] 6
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4) 5	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
Concessions, brevets et droits similaires						
Fonds commercial						
Terrains						
Constructions						
Installations techniques mat. et out. industriels						
Autres immobilisations corporelles						
Immobilisations en cours						
Participations						
Autres titres immobilisés						
TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4;
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne "Provisions réglementées".

CADRE B

DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

- 1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE.....
- 2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE..... -
- 3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE..... =

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2032

9

Désignation de l'entreprise Sas SECLINDISNéant ☐ *

SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *											
CADRE A		IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement		TOTAL I	CY		EL		EM		EN		
Autres immobilisations incorporelles		TOTAL II	PE	242 199	PF	21 706	PG		PH	263 904	
Terrains			PI		PJ		PK		PL		
Constructions	Sur sol propre		PM	8 643 764	PN	1 211 204	PO		PQ	9 854 968	
	Sur sol d'autrui		PR		PS		PT		PU		
	Inst.générales, agencements et aménagements des constructions		PV	279 092	PW	48 434	PX		PY	327 526	
Installations techniques, matériel et outillage industriels			PZ	4 355 796	QA	460 650	QB	328 744	QC	4 487 702	
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers		QD	1 175 465	QE	363 539	QF		QG	1 539 004	
	Matériel de transport		QH	81 208	QI	59 416	QJ		QK	140 624	
	Matériel de bureau et informatique, mobilier		QL	582 833	QM	77 751	QN		QO	660 584	
	Emballages récupérables et divers		QP		QR		QS		QT		
TOTAL III			QU	15 118 159	QV	2 220 993	QW	328 744	QX	17 010 408	
TOTAL GENERAL (I + II + III)			ØN	15 360 358	ØP	2 242 699	ØQ	328 744	ØR	17 274 312	

CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES									
Immobilités amortissables		DOTATIONS			REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice			
		Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel				
Frais établissements	TOTAL I	M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6			
Autres Immob. incorporelles	TOTAL II	N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1			
Terrains		Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8			
Constructions	Sur sol propre	Q9	119 963	R1	R2	R3	R4	R5	119 963		
	Sur sol d'autrui	R7		R8	R9	S1	S2	S3			
Inst. gales, agenc. et am. des const.		S5		S6	S7	S8	S9	T1			
Inst. techniques mat. et outillage		T3		T4	T5	T6	T7	T8			
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc. am. divers	U1		U2	U3	U4	U5	U6			
	Matériel de transport	U8		U9	V1	V2	V3	V4			
Mat. bureau et inform. mobilier		V6		V7	V8	V9	W1	W2			
Emballages récup. et divers		W4		W5	W6	W7	W8	W9			
TOTAL III		X2	119 963	X3	X4	X5	X6	X7			
Frais d'acquisition de titres de participations	TOTAL IV	NL			NM			NO			
Total général (I + II + III + IV)		NP	119 963	NQ	NR	NS	NT	NU	NV	119 963	
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)		NW	119 963	Total général non ventilé (NS + NT + NU)		NY	Total général non ventilé (NW + NY)		NZ	119 963	

CADRE C		MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *		Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice	
Frais d'émission d'emprunt à étaler								Z9		Z8	
Primes de remboursement des obligations								SP		SR	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise		Sas SECLINDIS						Néant ☐ *		
Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1		AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2		DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3		Montant à la fin de l'exercice 4		
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers	3T		TA		TB		TC		
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II)	3U		TD		TE		TF		
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V		TG		TH		TI		
	Amortissements dérogatoires	3X	950 059	TM	119 963	TN		TO	1 070 022	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3		D4		D5		D6		
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquiés H du CGI)	IJ		IK		IL		IM		
	Autres provisions réglementées (1)	3Y		TP		TQ		TR		
	TOTAL I	3Z	950 059	TS	119 963	TT		TU	1 070 022	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A		4B		4C		4D		
	Provisions pour garanties données aux clients	4E		4F		4G		4H		
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J		4K		4L		4M		
	Provisions pour amendes et pénalités	4N		4P		4R		4S		
	Provisions pour pertes de change	4T		4U		4V		4W		
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X		4Y		4Z		5A		
	Provisions pour impôts (1)	5B		5C		5D		5E		
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F		5H		5J		5K		
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO		EP		EQ		ER		
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R		5S		5T		5U		
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V		5W	120 466	5X		5Y	120 466	
	TOTAL II	5Z		TV	120 466	TW		TX	120 466	
	Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	- incorporelles	6A		6B		6C		6D
- corporelles			6E		6F		6G		6H	
- Titres mis en équivalence			Ø2		Ø3		Ø4		Ø5	
- titres de participation			9U		9V		9W		9X	
- autres immobilisations financières (1) *			Ø6		Ø7		Ø8		Ø9	
Sur stocks et en cours		6N	59 643	6P	10 437	6R	59 643	6S	10 437	
Sur comptes clients		6T	9 681	6U	9 304	6V	9 681	6W	9 304	
Autres provisions pour dépréciation (1)*		ØX		6Y		6Z		7A		
TOTAL III		7B	69 324	TY	19 741	TZ	69 324	UA	19 741	
TOTAL GENERAL (I + II + III)		7C	1 019 383	UB	260 170	UC	69 324	UD	1 210 229	
Dont dotations et reprises	{ - d'exploitation - financières - exceptionnelles		UE	19 741	UF	69 324				
			UG		UH					
			UJ	240 429	UK					
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I.								I0		

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.
 NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l' entreprise : Sas SECLINDIS										Néant ☐ *	
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES			Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3		
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations			UL		UM		UN			
	Prêts (1) (2)			UP		UR		US			
	Autres immobilisations financières			UT	46 064	UV		UW	46 064		
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux			VA	15 785					15 785	
	Autres créances clients			UX	946 595		946 595				
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie* (Provision pour dépréciation antérieurement constituée* UO)			ZI							
	Personnel et comptes rattachés			UY	84		84				
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			UZ							
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		VM	1 423 833		1 423 833				
		Taxe sur la valeur ajoutée		VB	313 176		313 176				
		Autres impôts, taxes et versements assimilés		VN	52 277		52 277				
		Divers		VP							
	Groupe et associés (2)			VC	1 164 881		9 085		1 155 796		
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)			VR	451 360		451 360				
	Charges constatées d'avance			VS	448 313		448 313				
	TOTAUX			VT	4 862 367	VU	3 644 723	VV	1 217 644		
RENOIS	(1)	Montant des	- Prêts accordés en cours d'exercice	VD							
			- Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE							
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)		VF							
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y									
Autres emprunts obligataires (1)		7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine		VG								
	à plus d'1 an à l'origine		VH	14 468 978	2 300 797	9 071 252	3 096 929				
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A	36 473	3 935	448	32 090					
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	6 453 609	6 453 609							
Personnel et comptes rattachés		8C	768 753	768 753							
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	521 749	521 749							
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		8E								
	Taxe sur la valeur ajoutée		VW	84 655	84 655						
	Obligations cautionnées		VX								
	Autres impôts, taxes et assimilés		VQ	865 674	865 674						
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J	842 970	842 970							
Groupe et associés (2)		VI	5 266 871	74 807	5 192 064						
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	242 672	242 672							
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		ZZ									
Produits constatés d'avance		8L	86 885	86 885							
TOTAUX		VY	29 639 290	VZ	12 246 507	14 263 765	3 129 019				
RENOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ	2 311 503	(2) Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques		VL				
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK	2 211 998	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032						

"SECLINDIS"

Société par Actions Simplifiée au capital de € 115 000
Siège Social : 350 avenue de l'Épinette
59113 SECLIN

452 913 700 RCS LILLE METROPOLE

PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 31 JANVIER 2019 ET TEXTE DE LA RESOLUTION VOTEE PAR L'ASSEMBLEE GENERALE DU VENDREDI 21 JUIN 2019

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter de la manière suivante, le bénéfice de l'exercice clos le 31 Janvier 2019, s'élevant à € 896 512,07, dont € 401 345 de CICE, à savoir :

-à la réserve facultative (montant du CICE)	€ 401 345,00
-à distribuer à titre de dividendes.....	€ 402 500,00
-le solde à la réserve facultative.....	€ 92 667,07

En conséquence, chaque action donne droit à un dividende de € 35.

L'Assemblée Générale rappelle que sur le plan fiscal et social, conformément aux dispositions légales en vigueur et notamment la Loi de Finances pour 2018 :

1 - les associés personnes physiques fiscalement domiciliés en France, sont soumis au prélèvement forfaitaire unique (PFU) dit « flat tax » de 30 % regroupant :

*le prélèvement relatif à l'impôt sur le revenu de 12,80 %, sous réserve de dispense si le revenu fiscal de l'avant dernière année est inférieur à € 50.000 pour les personnes célibataires, divorcées ou veuves et à € 75.000 pour les couples soumis à imposition commune ;

*les prélèvements sociaux de 17,20 %, les deux étant prélevés à la source lors de la distribution de dividendes.

2 - Toutefois, lors de leur déclaration de revenus, les associés pourront opter pour une imposition de leurs dividendes, au barème progressif de l'impôt sur le revenu ; ce qui donnera lieu à l'abattement de 40 % sur la totalité du montant de leurs dividendes.

Cette option sera expresse et irrévocable et portera sur l'ensemble des revenus, gains nets, profits, plus-values et créances.

Le prélèvement forfaitaire de 12,80 % versé lors de la distribution de dividendes s'imputera sur l'impôt sur le revenu de l'année au cours de laquelle il a été opéré ; s'il excède l'impôt dû, l'excédent sera restitué.

En conséquence :

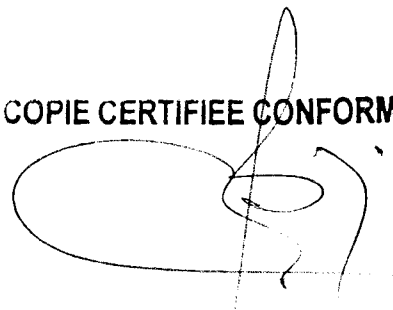
- la réserve légale reste fixée à € 11 500 soit 10 % du capital social,
- la réserve facultative est portée de € 7 950 400,31 à € 8 444 412,38.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, l'Assemblée Générale rappelle que les dividendes suivants ont été versés aux associés, au cours des trois derniers exercices.

* Par décision de l'Assemblée Générale du 29 Juin 2018, la somme de € 402 500 donnant droit à un dividende de € 35 par action, soumis à la « flat tax ».

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

COPIE CERTIFIEE CONFORME



SECLINDIS

**Société par actions simplifiée
Au capital de 115 000 €**

Siège social : 350 avenue de l'Épinette
59113 SECLIN

SIRET : 452 913 700 00020
APE : 4711F

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 31 janvier 2019



S.A.S. D'EXPERTISE COMPTABLE
ET DE COMMISSARIAT AUX COMPTES
15, Avenue Paul Claudel - 80480 DURY
Tél. 03 22 53 45 00 - Télécopie 03 22 95 69 43
E-mail : vdb@vdbassociates.fr
Capital social de 250.000 €
R.C.S. Amiens B 581 720 729
N° TVA : FR 85581720729

Aux Associés de la société SECLINDIS,

I/ OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale du 15 juin 2016, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Société SECLINDIS, relatifs à l'exercice clos le 31 janvier 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Société à la fin de l'exercice.

II/ FONDEMENT DE L'OPINION

2.1 – REFERENTIEL D'AUDIT

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

2.2 - INDEPENDANCE

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} février 2018 à la date d'émission de notre rapport et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

III/ JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues, sur la présentation d'ensemble des comptes et n'appellent pas de commentaire particulier.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

IV/ VÉRIFICATION DU RAPPORT DE GESTION ET DES AUTRES DOCUMENTS ADRESSÉS AUX ASSOCIES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Comité Directeur et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels, adressés aux Associés.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement, mentionnées à l'article D.441-4 du Code de commerce.

V/ RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la Société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la Société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Comité Directeur.

VI/ RESPONSABILITÉS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES À L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Société.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Fait à DURY, le 3 juin 2019

VDB ET ASSOCIES

Commissaire aux Comptes

Représenté par :

Rachid AISSAOUI



DESCRIPTION DÉTAILLÉE DES RESPONSABILITÉS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- ✚ il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- ✚ il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- ✚ il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- ✚ il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la Société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- ✚ il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue s'ils reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.



Sas SECLINDIS

350 Avenue de l'Epinette
59113 SECLIN

COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 31 janvier 2019

SAS VDB et ASSOCIES
Commissaire aux Comptes



BBA expertise

Experts-comptables associés

1, allée de la Pépinière
Centre Denis Dury
Bâtiment "LE PASSIFLORE"
80000 AMIENS

Tél : 03 20 28 55 66
Fax : 03 20 28 55 96

Site : bbaexpertise.fr

COMPTES ANNUELS

Sas SECLINDIS

Du 01/02/2018 au 31/01/2019

Bilan



BILAN

Sas SECLINDIS

Du 01/02/2018 au 31/01/2019

ACTIF

	Valeurs au 31/01/19		% de	Valeurs au	% de
	Val. Brutes	Amort. & dépr	l'actif	31/01/18	l'actif
Capital souscrit non appelé					
ACTIF IMMOBILISÉ					
Immobilisations incorporelles					
Frais d'établissement					
Frais de développement					
Concessions, brevets et droits similaires	313 439	263 904		22 239	
Fonds commercial (1)					
Autres immobilisations incorporelles					
Immobilisations incorporelles en cours					
Avances et acomptes	2 027				
Immobilisations corporelles			65		65
Terrains	5 617 485			5 617 485	
Constructions	24 731 694	10 182 494		15 804 749	
Installations tech., matériel & outillages	5 944 592	4 487 702		898 865	
Autres immobilisations corporelles	5 474 319	2 340 212		2 706 828	
Immobilisations corporelles en cours	974 280			221 055	
Avances et acomptes					
Immobilisations financières (2)			2		1
Participations	489 506			69 991	
Créances rattachées à des participations					
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille					
Autres titres immobilisés	254 201			241 301	
Prêts					
Autres immobilisations financières	46 064			651	
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ	43 847 608	17 274 312	67	25 583 165	66
ACTIF CIRCULANT					
Stocks et en-cours			19		19
Matières premières et autres appro	46 792			65 112	
En-cours de production (biens et services)					
Produits intermédiaires et finis					
Marchandises	7 495 928	10 437		7 216 197	
Avances et acomptes versés sur commandes	174 734			198 572	1
Créances			11		10
Créances Clients et Cptes rattachés (3)	962 380	9 304		513 596	
Autres créances (3)	3 405 611			3 325 404	
Capital souscrit - appelé non versé					
Valeurs mobilières de placement					
Actions propres					
Autres titres					
Instruments de trésorerie					
Disponibilités	744 046		2	1 447 290	4
Charges constatées d'avance (3)	448 313		1	337 845	1
TOTAL ACTIF CIRCULANT	13 277 803	19 741	33	13 104 016	34
Charges à répartir sur plusieurs exercices					
Primes de remboursement des emprunts					
Ecarts de conversion actif					
TOTAL ACTIF GÉNÉRAL	57 125 411	17 294 053	100	38 687 181	100

(1) Dont droit au bail

(2) Dont à moins d'un an (brut)

(3) Dont à plus d'un an (brut)

SAS VOS et ASSOCIÉS

Compte

BILAN (SUITE)

Sas SECLINDIS

Du 01/02/2018 au 31/01/2019

PASSIF

	Valeurs au 31/01/19	% du passif	Valeurs au 31/01/18	% du passif
CAPITAUX PROPRES				
Capital (dont versé : 115 000)	115 000		115 000	
Primes d'émission, de fusion, d'apport				
Écarts de réévaluation				
Écart d'équivalence				
Réserves		20		18
Réserve légale	11 500		11 500	
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves	7 950 400		7 094 306	
Report à nouveau				
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	896 512	2	1 258 594	3
SITUATION NETTE	8 973 412	23	8 479 400	22
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées	1 070 022	3	950 059	2
TOTAL CAPITAUX PROPRES	10 043 434	25	9 429 459	24
AUTRES FONDS PROPRES				
Produit des émissions de titres participatifs				
Avances conditionnées				
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES				
PROVISIONS				
Provisions pour risques	120 466			
Provisions pour charges				
TOTAL PROVISIONS	120 466			
DETTES (1)				
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	14 468 978	36	14 294 761	37
Emprunts et dettes financières diverses (3)	5 303 344	13	5 089 162	13
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	28 167		25 147	
Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	6 453 609	16	6 027 958	16
Dettes fiscales et sociales	2 240 831	6	3 099 399	8
Dettes sur immobilisations et Comptes rattachés	842 970	2	444 898	1
Autres dettes	242 672	1	273 041	1
Instruments de trésorerie				
Produits constatés d'avance	86 885		3 356	
TOTAL DETTES	29 667 458	74	29 257 721	76
Écarts de conversion passif				
TOTAL PASSIF GÉNÉRAL	39 831 358	100	38 687 181	100
(1) Dont à plus d'un an	17 392 784		17 119 734	
(1) Dont à moins d'un an	12 246 507		12 112 840	
(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques	131 676		109 191	
(3) Dont emprunts participatifs				

SAS VDS et ASSOCIÉS
Commissaire aux Comptes

COMPTES ANNUELS

Sas SECLINDIS

Du 01/02/2018 au 31/01/2019

Compte de résultat



COMPTE DE RÉSULTAT

Sas SECLINDIS

Du 01/02/2018 au 31/01/2019

	Du 01/02/18 Au 31/01/19	% CA	Du 01/02/17 Au 31/01/18	% CA	Variation en valeur	en %
Produits d'exploitation (1)						
Ventes de marchandises	81 474 748	88	85 589 891	88	-4 115 143	-5
Production vendue (biens et services)	10 963 305	12	11 620 242	12	-656 937	-6
Montant net du chiffre d'affaires	92 438 053	100	97 210 133	100	-4 772 080	-5
Production stockée						
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation	22 835		42 996		-20 162	-47
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges	100 486		145 493		-45 007	-31
Autres produits	539 896	1	528 128	1	11 768	2
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	93 101 269	101	97 926 750	101	-4 825 480	-5
Charges d'exploitation (2)						
Achats de marchandises	73 901 079	80	77 452 822	80	-3 551 743	-5
Variation de stocks	-220 088		481 879		-701 967	-146
Achats de matières premières et autres approvisionnements	225 867		205 922		19 944	10
Variation de stocks	18 320		66 205		-47 884	-72
Autres achats et charges externes	4 391 378	5	4 118 113	4	273 265	7
Impôts, taxes et versements assimilés	1 626 666	2	1 665 802	2	-39 136	-2
Salaires et traitements	7 592 563	8	7 986 682	8	-394 119	-5
Charges sociales	2 367 133	3	2 394 896	2	-27 762	-1
Dot. aux amortissements et dépréciations						
Sur immobilisations : dot. aux amorts	2 242 699	2	2 097 949	2	144 749	7
Sur immobilisations : dot. aux dépréc.						
Sur actif circulant : dot. aux dépréc.	19 741		69 324		-49 583	-72
Dotations aux provisions						
Autres charges	176 624		69 040		107 584	156
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	92 341 982	100	96 608 635	99	-4 266 653	-4
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	759 287	1	1 318 114	1	-558 827	-42

Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun

Bénéfice ou perte transférée

Perte ou bénéfice transféré



(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

10 651
17 464

31 572
54 312

COMPTE DE RÉSULTAT (SUITE)

Sas SECLINDIS

Du 01/02/2018 au 31/01/2019

	Du 01/02/18 Au 31/01/19	% CA	Du 01/02/17 Au 31/01/18	% CA	Variation en valeur	en %
Produits financiers						
De participation (3)	80		127		-47	-37
Autres valeurs mob. créances d'actif immo. (3)						
Autres intérêts et produits assimilés (3)	29 240		13 733		15 507	113
Reprises sur prov., dépréciations, transferts						
Différences positives de change						
Produits nets sur cession de valeurs mobilières de placement						
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS	29 320		13 860		15 460	112
Charges financières						
Dot. amortissements, dépréc., prov.						
Intérêts et charges assimilées (4)	150 917		161 111		-10 193	-6
Différences négatives de change						
Charges sur cession de valeurs mobilières de placement						
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES	150 917		161 111		-10 193	-6
RÉSULTAT FINANCIER	-121 597		-147 251		25 653	-17
RÉSULTAT COURANT avant impôts	637 690	1	1 170 364	1	-533 173	-46
Produits exceptionnels						
Sur opérations de gestion	221 461		10 850		210 612	
Sur opérations en capital	7 000		105 224		-98 224	-93
Reprises sur provisions, dépréciations, transfert de charges						
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS	228 461		116 074		112 387	97
Charges exceptionnelles						
Sur opérations de gestion	41 066		10 786		30 280	281
Sur opérations en capital	6 156		105 225		-99 069	-94
Dot. amortissements, dépréciations, prov.	240 429		119 963		120 466	100
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES	287 651		235 974		51 677	22
RESULTAT EXCEPTIONNEL	-59 190		-119 900		60 710	-51
Participation des salariés aux résultats	68 580		134 400		-65 820	-49
Impôt sur les bénéfices	-386 592		-342 031		-44 561	13
TOTAL DES PRODUITS	93 359 051	101	98 056 683	101	-4 697 633	-5
TOTAL DES CHARGES	92 462 539	100	96 798 089	100	-4 335 551	-4
Bénéfice ou Perte	896 512	1	1 258 594	1	-362 082	-29

SAS VDB et ASSOCIÉS
Commissaire aux Comptes

(3) Dont produits concernant les entités liées
(4) Dont intérêts concernant les entités liées

26 398
94

ANNEXE LÉGALE

Sas **SECLINDIS**

Du 01/02/2018 au 31/01/2019

Annexe légale

SAS VDB et ASSOCIÉS
Commissaire aux Comptes



BBA expertise

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Sas SECLINDIS

Du 01/02/2018 au 31/01/2019

FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

Le bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/01/2019 dont le total est de 39 831 357,96 Euros, dégage un bénéfice de 896 512,07 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/02/2018 au 31/01/2019.

L'exercice précédent avait une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/02/2017 au 31/01/2018.

Les notes et tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels. Seules les informations présentant un caractère significatif sont produites.

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- comparabilité et continuité de l'exploitation
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les comptes annuels au 31/01/2019 ont été établis conformément aux règles comptables françaises suivant les prescriptions du règlement N° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général, modifié par les règlements N° 2015-06 du 23 novembre 2015 et N° 2016-07 du 4 novembre 2016.

Pour l'application du règlement relatif à la comptabilisation, l'évaluation, l'amortissement et la dépréciation des actifs, l'entité a choisi la méthode prospective.

Les méthodes d'évaluation et de présentation des comptes annuels retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement), des coûts directement attribuables à ces immobilisations en vue de leurs utilisations envisagées.

Option de traitement des charges financières :

Les coûts d'emprunts liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations incorporelles, et sont comptabilisés en charges.

Option pour l'incorporation de certains frais accessoires :

Les droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations incorporelles, et sont comptabilisés en charges.

SAS VDB STAG
Commissaire aux Comptes

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Sas SECLINDIS

Du 01/02/2018 au 31/01/2019

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de :

- leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement),
- des coûts directement attribuables et engagés pour mettre ces actifs en état de fonctionner selon leurs utilisations envisagées,

Option de traitement des charges financières :

Les coûts d'emprunts liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations corporelles, et sont comptabilisés en charges.

Option pour l'incorporation de certains frais accessoires :

Les droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations corporelles, et sont comptabilisés en charges.

Méthode de décomposition des immobilisations :

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée d'utilité ou de la durée d'usage prévue :

- Constructions	de 10 à 25 ans
- Agencement et aménagement des constructions	de 04 à 15 ans
- Matériels et outillages industriels	de 03 à 10 ans
- Mobilier	de 05 à 10 ans
- Agencements, aménagements, install.	de 05 à 10 ans
- Matériels de transport	5 ans
- Matériels de bureau et info.	de 02 à 10 ans

IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

Option pour l'incorporation de certains frais accessoires :

Les droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes sur immobilisations financières (titres) et titres de placement sont incorporés dans les coûts des immobilisations.

PARTICIPATIONS, AUTRES TITRES IMMOBILISÉS, VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

STOCKS

Les stocks sont évalués au PNR (prix net de toutes ristournes inconditionnelles ou conditionnelles considérées comme maîtrisées, y compris les cgv et les cpv).

La valeur brute des marchandises et des approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires.

Les produits fabriqués sont valorisés au coût de production comprenant les consommations et les charges directes et indirectes de production, les amortissements des biens concourant à la production.

Le coût de la sous-activité est exclu de la valeur des stocks.

Les intérêts sont toujours exclus de la valorisation des stocks.

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Sas SECLINDIS

Du 01/02/2018 au 31/01/2019

Les stocks ont, le cas échéant, été dépréciés pour tenir compte de leur valeur de réalisation nette à la date d'arrêté des comptes.

CRÉANCES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

DETTES

Les dettes sont valorisées à leur valeur nominale.

PROVISIONS RÉGLEMENTÉES

Les provisions réglementées correspondent à la différence entre les amortissements fiscaux et les amortissements pour dépréciation calculés suivant le mode linéaire.

INFORMATIONS RELATIVES AU GROUPE

La société est comprise dans un périmètre d'intégration fiscale dont elle est «société mère».

La troisième conception, dite de la «méthode de réallocation des économies», définie dans l'avis relatif aux règles comptables applicables aux sociétés qui optent pour le régime de l'intégration fiscale du Conseil National de la Comptabilité (avis n°37 du CNC du 2 juin 1989), a été choisie, notamment en ce qui concerne la répartition de l'impôt sur les sociétés.

Dans cette conception :

- Les charges d'impôt sont supportées par chacune des sociétés (mère et filiale) comme en l'absence d'intégration fiscale, sauf pour les sociétés intégrées qui ont été déficitaires pendant l'intégration et qui sont redevenues bénéficiaires (compte tenu du produit constaté antérieurement) ;
- Les économies d'impôt réalisées par le groupe grâce aux déficits sont réallouées immédiatement aux sociétés déficitaires, qui bénéficient ainsi d'un produit immédiat ;
- Les économies ou complément d'impôt, réalisées par le groupe, liées aux corrections des assiettes fiscales sont conservées chez la société mère ;
- Les économies d'impôt liées à l'utilisation des avoirs fiscaux et crédits d'impôt sont utilisées par la société mère pour le paiement de l'IS.



CRÉDIT D'IMPÔT COMPÉTITIVITÉ EMPLOI

Sas SECLINDIS

Du 01/02/2018 au 31/01/2019

CRÉDIT D'IMPÔT COMPÉTITIVITÉ ET EMPLOI (CICE)

Le CICE a pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises, à travers notamment des efforts en matière d'investissement, de recherche, d'innovation, de formation, de recrutement, de prospection de nouveaux marchés, de transition écologique et énergétique et de reconstitution de leur fonds de roulement (art. 244 quater C du CGI).

Il a été constaté au 31 janvier 2019 un crédit d'impôt compétitivité emploi d'un montant de 401 345 euros, calculé en fonction des salaires versés du premier janvier au 31 décembre 2018.
Ce crédit d'impôt d'un montant global de 401 345 euros a été comptabilisé en déduction de l'impôt sur les sociétés.

Utilisation du CICE :

Le Crédit d'Impôt Compétitivité Emploi relatif à l'année 2017 a été utilisé en 2018 de la manière suivante :

- Investissements 492 703 €.

En outre, ce crédit d'impôt n'a pas contribué au financement d'une éventuelle hausse des bénéfices distribués, ni augmenté les rémunérations des personnes exerçant des fonctions de direction dans l'entreprise.

SAS VDB ASSOCIÉS
Commissaire aux Comptes

ETAT DES IMMOBILISATIONS

Sas SECLINDIS

Du 01/02/2018 au 31/01/2019

CADRE A		IMMOBILISATIONS	V. brute des immob. début d' exercice	Augmentations suite à réévaluation acquisitions
INCORPOR.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL	264 438	51 028
	Terrains		5 617 485	
	Sur sol propre		24 191 108	
CORPORELLES	Constructions	Sur sol d'autrui		
		Inst. générales, agencés & aménagés construct.	536 498	4 088
	Installations techniques, matériel & outillage industriels		5 254 661	1 024 831
		Inst. générales, agencés & aménagés divers	3 540 158	750 972
	Autres immos corporelles	Matériel de transport	196 580	145 621
		Matériel de bureau & mobilier informatique	809 597	47 927
		Emballages récupérables & divers		
	Immobilisations corporelles en cours		221 055	753 226
FINANCIERES	Avances et acomptes			
		TOTAL	40 367 141	2 726 665
	Participations évaluées par mise en équivalence			
	Autres participations		69 991	419 515
	Autres titres immobilisés		241 301	12 900
	Prêts et autres immobilisations financières		651	45 413
		TOTAL	311 943	477 828
		TOTAL GENERAL	40 943 523	3 255 522

CADRE B		IMMOBILISATIONS	Diminutions par virt poste par cessions	Valeur brute des immob. fin ex.	Réévaluation légale/Valeur d'origine
INCORPOR.	Frais d'établissement & dévelop.	TOTAL			
	Autres postes d'immob. incorporelles	TOTAL		315 466	
	Terrains			5 617 485	
	Sur sol propre			24 191 108	
CORPORELLES	Constructions	Sur sol d'autrui			
		Inst. gal. agen. amé. cons		540 586	
	Inst. techniques, matériel & outillage indust.		334 900	5 944 592	
		Inst. gal. agen. amé. divers	16 536	4 274 593	
	Autres immos corporelles	Matériel de transport		342 201	
		Mat. bureau, inform., mobilier		857 524	
		Emb. récupérables & divers			
	Immobilisations corporelles en cours			974 280	
FINANCIERES	Avances et acomptes				
		TOTAL	351 436	42 742 370	
	Particip. évaluées par mise en équivalence				
	Autres participations			489 506	
	Autres titres immobilisés			254 201	
	Prêts & autres immob. financières			46 064	
		TOTAL		789 771	
		TOTAL GENERAL	351 436	43 847 608	



ETAT DES AMORTISSEMENTS

Sas SECLINDIS

Du 01/02/2018 au 31/01/2019

CADRE A

SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Amortissements début d'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amorts sortis de l'actif et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice
Frais d'établissement, développ.	TOTAL				
Autres immobilisations incorporelles	TOTAL	242 199	21 706		263 904
Terrains					
Sur sol propre		8 643 764	1 211 204		9 854 968
Constructions					
Sur sol d'autrui					
Inst. générales agen. aménag.		279 092	48 434		327 526
Inst. techniques matériel et outil. industriels		4 355 796	460 650	328 744	4 487 702
Autres immob. corporelles					
Inst. générales agencem. amén.		1 175 465	363 539		1 539 004
Matériel de transport		81 208	59 416		140 624
Mat. bureau et informatiq., mob.		582 833	77 751		660 584
Emballages récupérables divers					
	TOTAL	15 118 159	2 220 993	328 744	17 010 408
	TOTAL GENERAL	15 360 358	2 242 699	328 744	17 274 312

CADRE B

VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Différentiel de durée	DOTATIONS Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée	REPRISES Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Mouv. net des amorts fin de l'exercice
Frais d'établissements							
TOTAL							
A. Immob. incorpor.							
Terrains							
Constr.							
Sur sol propre	119 963						119 963
Sur sol autrui							
Inst. agenc. et amén.							
Inst. techn. mat. et outillage							
Immo. corp.							
Inst. gales, ag. am div							
Matériel transport							
Mat. bureau mobilier inf.							
Emballages réc. divers							
TOTAL	119 963						119 963
Frais d'acquisition de titres de participations							
TOTAL GÉNÉRAL	119 963						119 963
Total général non ventilé		119 963					119 963

CADRE C

Mouvements de l'exercice affectant les charges réparties sur plusieurs exercices

	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				

ETAT DES PROVISIONS

Sas SECLINDIS

Du 01/02/2018 au 31/01/2019

PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Le GALEC a été assigné par la DGCCRF à rembourser 22 fournisseurs des remises additionnelles au titre des exercices 2013, 2014 et 2015.

Une provision exceptionnelle de 120 466 € a donc été comptabilisée au 31/01/2019.

SAS VDA et ASSOCIES
Commissaire aux Comptes



ETAT DES CRÉANCES

Sas SECLINDIS

Du 01/02/2018 au 31/01/2019

ÉTAT DES CRÉANCES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations			
	Prêts (1) (2)			
	Autres immobilisations financières	46 064		46 064
	Clients douteux ou litigieux	15 785		15 785
ACTIF CIRCULANT	Autres créances clients	946 595	946 595	
	Créances rep. titres prêtés : prov. / dep. antér.			
	Personnel et comptes rattachés	84	84	
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfices	1 423 833	1 423 833	
	Etat & autres Taxe sur la valeur ajoutée	313 176	313 176	
	coll. publiques Autres impôts, taxes & versements assimilés	52 277	52 277	
	Divers			
	Groupe et associés (2)	1 164 881	9 085	1 155 796
	Débiteurs divers (dont créances rel. op. de pens. de titres)	451 360	451 360	
Charges constatées d'avance		448 313	448 313	
TOTAUX		4 862 367	3 644 723	1 217 644
Renvois	(1) Montant	- Créances représentatives de titres prêtés		
	(2) des	- Prêts accordés en cours d'exercice		
	(2) Prêts & avances consentis aux associés (pers.physiques)	- Remboursements obtenus en cours d'exercice		

SAS SECLINDIS
Commissaire aux Comptes

ETAT DES DETTES

Sas SECLINDIS

Du 01/02/2018 au 31/01/2019

ÉTAT DES DETTES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

ÉTAT DES DETTES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an & 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (1)				
Autres emprunts obligataires (1)				
Emprunts & dettes à 1 an max. à l'origine				
etbs de crédit (1) à plus d' 1 an à l'origine	14 468 978	2 300 797	9 071 252	3 096 929
Emprunts & dettes financières divers (1)(2)	36 473	3 935	448	32 090
Fournisseurs & comptes rattachés	6 453 609	6 453 609		
Personnel & comptes rattachés	768 753	768 753		
Sécurité sociale & autr organismes sociaux	521 749	521 749		
Etat & Impôts sur les bénéfices				
autres Taxe sur la valeur ajoutée	84 655	84 655		
collectiv. Obligations cautionnées				
publiques Autres impôts, tax & assimilés	865 674	865 674		
Dettes sur immobilisations & cpts rattachés	842 970	842 970		
Groupe & associés (2)	5 266 871	74 807	5 192 064	
Autres dettes (dt det. rel. opér. de titr.)	242 672	242 672		
Dette représentative des titres empruntés				
Produits constatés d'avance	86 885	86 885		
TOTAUX	29 639 290	12 246 507	14 263 765	3 129 019
Renvois (1) Emprunts souscrits en cours d'exercice	2 311 503			
Emprunts remboursés en cours d'exer.	2 211 998			
(2) Montant divers emprunts, dett/associés				

SAS VDB et ASSOCIÉS
Commissaire aux Comptes

COMPTES DE RÉGULARISATION ACTIF

Sas SECLINDIS

Du 01/02/2018 au 31/01/2019

CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE

CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE	MONTANT
Exploitation	448 313
Financières	
Exceptionnelles	
TOTAL	448 313

PRODUITS À RECEVOIR

PRODUITS À RECEVOIR INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	MONTANT
Créances rattachées à des participations	
Autres immobilisations financières	
Créances clients et comptes rattachés	49 658
Autres créances	281 696
Disponibilités	
TOTAL	331 354

SAS VDR et ASSOCIÉS
Commissaires aux Comptes

COMPTES DE RÉGULARISATION PASSIF

Sas SECLINDIS

Du 01/02/2018 au 31/01/2019

PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE

PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE	MONTANT
Exploitation	86 885
Financiers	
Exceptionnels	
TOTAL DES PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE	86 885

CHARGES À PAYER

CHARGES À PAYER INCLUSES DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	MONTANT
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	6 337
Emprunts et dettes financières divers	78 742
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	733 055
Dettes fiscales et sociales	1 105 123
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes	
TOTAL DES CHARGES À PAYER	1 923 256

SAS VDB et ASSOCIÉS
Commissaires Co-actifs



COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

Sas SECLINDIS

Du 01/02/2018 au 31/01/2019

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

	NOMBRE	VALEUR NOMINALE
Titres composant le capital social au début de l'exercice	11 500,00	10,00
Titres émis pendant l'exercice		
Titres remboursés pendant l'exercice		
Titres composant le capital social à la fin d'exercice	11 500,00	10,00



VENTILATION DU CHIFFRE D'AFFAIRES

Sas SECLINDIS

Du 01/02/2018 au 31/01/2019

VENTILATION DU CHIFFRE D'AFFAIRES

PRODUITS	CA France	CA Export	Total
Ventes de marchandises	81 474 748		81 474 748
Ventes de produits finis	8 590 983		8 590 983
Prestations de services	2 372 322		2 372 322
Chiffre d'affaires	92 438 053		92 438 053

VENTILATION DE L'IMPÔT

RÉSULTATS	Résultat avant impôt	Base taxable	I.S.	Résultat après impôt
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	759 287	1 277 545	396 992	362 295
RÉSULTAT FINANCIER	-121 597	-115 524	-38 508	-83 089
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	-59 190	-55 374	-18 458	-40 732
PARTICIPATIONS DES SALARIÉS	-68 580	-134 399	-44 800	-23 780
CRÉDIT D'IMPÔT COMPÉTITIVITÉ EMPLOI			-401 345	401 345
CRÉDIT D'IMPÔT APPRENTISSAGE			-3 200	3 200
RÉDUCTION D'IMPÔT MÉCÉNAT			-277 273	277 273
AUTRES RÉDUCTIONS ET CRÉDITS D'IMPÔTS				
CONTRIBUTION SOCIALE SUR L'IS				
TOTAL	509 920	972 248	-386 592	896 512



ENGAGEMENTS HORS BILAN

Sas SECLINDIS

Du 01/02/2018 au 31/01/2019

INDEMNITÉ DE DÉPART À LA RETRAITE

L'indemnité de départ à la retraite s'élève à la clôture de l'exercice à 100 228,00 Euros.

Cet engagement n'a pas été comptabilisé.

Les méthodes de calcul sont les suivantes:

- Condition: (départ volontaire)
- Age estimé de la retraite: 65 ans
- Méthode de calcul: droits accumulés avec projection salariale (progression: 2%)
- Rotation: moyenne
- Taux d'actualisation retenu: 0,56%
- Convention collective n°3305: commerce à prédominance alimentaire.

Le montant de l'engagement retraite est indiqué charges comprises. Un taux moyen de 37,51% a été appliqué.

ENGAGEMENTS DONNÉS

	Autres	Dirigeants	Filiales	Participations	Autres entreprises liées	Montant
Effets escomptés non échus						
Cautionnements, avals et garanties donnés par la société				432 143	3 023 714	3 455 857
Engagements assortis de sûretés réelles	14 080 343					14 080 343
Intérêts à échoir						
Assurances à échoir						
Autres engagements donnés :						
Contrats de crédits-bails						
Contrats de locations financement						
TOTAL (1)	14 080 343			432 143	3 023 714	17 536 200
	Autres	Dirigeants	Provisions			Montant
Engagements en matière de pensions			100 228			100 228
TOTAL	14 080 343		100 228	432 143	3 023 714	17 636 428



DETTES GARANTIES PAR DES SÛRETÉS RÉELLES

Sas SECLINDIS

Du 01/02/2018 au 31/01/2019

DETTES GARANTIES PAR DES SÛRETÉS RÉELLES

	Dettes garanties	Montant des sûretés
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	14 080 343	14 080 343
Emprunts et dettes financières divers		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		
Dettes fiscales et sociales		
Dettes immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
TOTAL	14 080 343	14 080 343

SAS VDB et ASSOCIÉS

Commissaire aux comptes



BBA & Associés

ACCROISSEMENTS ET ALLÈGEMENTS DE LA DETTE FUTURE D'IMPÔTS

Sas SECLINDIS

Du 01/02/2018 au 31/01/2019

CRÉANCES ET DETTES NON COMPTABILISÉES D'IMPÔT DIFFÉRÉ

NATURE	DÉBUT EXERCICE		VARIATIONS		FIN EXERCICE	
	ACTIF	PASSIF	ACTIF	PASSIF	ACTIF	PASSIF
I. DÉCALAGES CERTAINS OU ÉVENTUELS						
1 Provisions réglementées						
11 Provisions à réintégrer ultérieurement						
- provisions pour hausse des prix						
-						
12 Provisions à réintégrer éventuellement						
- provisions pour fluctuation des cours						
-						
13 Provisions libérées sous condition d'emploi						
- provisions pour investissement						
-						
14 Amortissements dérogatoires						
-		316 686	39 988			276 699
-						
2 Subventions d'investissement						
3 Charges non déductibles temporairement						
31 A déduire l'année suivante						
- congés payés						
- participation des salariés	44 800		22 860	44 800	22 860	
- contribution sociale de solidarité	3 351		3 375	3 351	3 375	
- autres	15 667		13 490	15 667	13 490	
32 A déduire ultérieurement						
- provisions pour propres assureur						
- provisions pour retraite						
- autres						
4 Produits non taxables temporairement						
- plus-values nettes à court terme						
- plus-values de fusion						
- plus-values à long terme différées						
5 Charges déduites (ou produits imposés) fiscalement et non encore comptabilisées (à ventiler)						
TOTAL	63 818	316 686	79 713	63 818	39 725	276 699
II. ÉLÉMENTS À IMPUTER						
- Déficits reportables fiscalement						
- Moins values à long terme						
- Autres						
III. ÉLÉMENTS DE TAXATION ÉVENTUELLE						
- Réserve spéciale des plus-values à long terme						
- Réserve spéciale des profits de construction						
- Plus-values sur éléments d'actif non amortissables apportés lors d'une fusion						
- Autres						

SAS VDB et ASSOCIÉS

Commissaires aux Comptes

EFFECTIF

Sas SECLINDIS

Du 01/02/2018 au 31/01/2019

RÉMUNÉRATIONS DES ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE

La rémunération des organes de direction n'est pas communiquée car cela conduirait indirectement à donner une rémunération individuelle

LES EFFECTIFS

	31/01/2019	31/01/2018
Personnel salarié :		
Ingénieurs et cadres	22,00	22,00
Agents de maîtrise	21,00	21,00
Employés et techniciens	276,00	276,00
Ouvriers		
Total	319,00	319,00

SAS VIZ et ASSOCIÉS
Commissaire aux Comptes

IDENTITÉ DE LA SOCIÉTÉ-MÈRE CONSOLIDANT LES COMPTES ET ENTREPRISES LIÉES

Sas SECLINDIS

Du 01/02/2018 au 31/01/2019

IDENTITÉ DE LA SOCIÉTÉ CONSOLIDANTE

Pour les sociétés non cotées, la loi fixe un seuil minimal, et donc oblige seulement les groupes d'une certaine taille à consolider.

Sont exemptés les groupes qui ne dépassent pas, pendant deux exercices successifs, deux des trois critères suivants :

- Montant net du chiffre d'affaires : 48 millions d'euros,
- Total du bilan : 24 millions d'euros,
- Nombre moyen de salariés : 250.

La SAS SECLINDIS dépasse à elle seule ces seuils, néanmoins les règles de consolidation prévoient qu'une filiale ou une participation peut être exclue du périmètre de consolidation lorsqu'elle ne représente, seule ou avec d'autres, qu'un intérêt négligeable au regard de l'image fidèle du groupe.

Il en résulte que si une entreprise ne détient aucune participation significative, elle peut être dispensée d'établir des comptes consolidés, sous l'appréciation du commissaire aux comptes.



IDENTITÉ DE LA SOCIÉTÉ-MÈRE CONSOLIDANT LES COMPTES ET ENTREPRISES LIÉES

Sas SECLINDIS

Du 01/02/2018 au 31/01/2019

ÉLÉMENTS CONCERNANT LES ENTREPRISES LIÉES ET LES PARTICIPATIONS

POSTES	Montant concernant les entreprises	
	Liées	Avec lesquelles la sté a un lien de participation
Immobilisations financières		
Participations		
Créances rattachées à des participations		
Prêts		
Autres titres immobilisés		
Autres immobilisations financières		
Total des immobilisations		
Avances et acomptes versés sur commandes		
Créances		
Créances clients et comptes rattachés		
Autres créances		1 164 881
Capital souscrit appelé, non versé		
Total des créances		1 164 881
Disponibilités		
Total des disponibilités		
Dettes		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établiss. de crédit		
Emprunts et dettes financières divers	7 051	
Avances et acomptes reçus sur cdes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
Total des dettes	7 051	
Produits		
Produits de participations	80	9 085
Autres produits financiers	17 233	
Charges		
Charges financières	94	



RÉSULTAT DES 5 DERNIERS EXERCICES

Sas SECLINDIS

Du 01/02/2018 au 31/01/2019

NATURE DES INDICATIONS	Exercice 02/18 au 01/19	Exercice 02/17 au 01/18	Exercice 02/16 au 01/17	Exercice N-3	Exercice N-4
I - Capital en fin d'exercice					
Capital social	115 000	115 000	115 000	115 000	115 000
Nombre des actions ordinaires existantes (A)	11 500	11 500	11 500	11 500	11 500
Nombre des actions à dividende prioritaire (sans droit de vote existantes) (A)					
Nombre maximal d'actions futures à créer :					
- par conversion d'obligations					
- par exercice de droits de souscription					
II - Opérations et résultat de l'exercice					
Chiffre d'affaires hors taxes	92 438 053	97 210 133	97 103 163	95 216 172	93 283 060
Résultat avant impôts (B), participation des salariés, dotations et reprises sur amortissements, dépréciations, provisions	3 012 044	3 277 760	3 654 590	3 926 215	3 216 318
Impôts sur les bénéfices	-386 592	-342 031	-59 838	79 638	-105 151
Participation des salariés due au titre de l'exercice	68 580	134 400	222 351	278 264	172 424
Résultat net (C)	896 512	1 258 594	1 483 404	1 518 582	1 166 796
Dotations et reprises sur amortissements, dépréciations, provisions	2 433 544	2 226 797	2 008 673	2 049 731	1 982 249
Résultat distribué (D)		402 500			
III - Résultat par action					
Résultat avant impôts, participation des salariés et dotations et reprises sur amortissements, dépréciations, provisions = (B) / (A)	261,92	285,02	317,79	341,41	279,68
Résultat après impôts, participation des salariés mais avant dotations et reprises sur amortissements, dépréciations provisions	289,57	303,08	303,66	310,29	273,83
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations et reprises sur amortissements, dépréciations, provisions = (C) / (A)	77,96	109,44	128,99	132,05	101,46
Dividende attribué à chaque action = (D) / (A)		35,00			
IV - Personnel					
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	319	319	296	282	266
Montant de la masse salariale de l'exercice	7 592 563	7 986 682	7 909 012	7 549 277	7 169 727
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (sécurité sociale, oeuvres sociales)	2 367 133	2 394 896	2 425 404	2 322 934	2 258 840

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

Sas SECLINDIS

Du 01/02/2018 au 31/01/2019

TABLEAU DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES

Capitaux propres à la clôture de l'exercice (31/01/2018) avant affectations	9 429 459
Affectation du résultat à la situation nette par l'AGO	-402 500
Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice (01/02/2018)	9 026 959
Apports reçus avec effet rétroactif à l'ouverture de l'exercice	
Variation du capital	
Variation des autres postes	
Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice après apports rétroactifs	9 026 959
Variations en cours d'exercice	1 016 475
Variation du capital	
Variation des primes, réserves, report à nouveau	
Variation des "provisions" relevant des capitaux propres	
Variations des provisions règlementées et subventions d'équipement	119 963
Résultat de l'exercice	896 512
Autres variations	
Capitaux propres au bilan de clôture de l'exercice avant AGO	10 043 434
Variation totale des capitaux propres au cours de l'exercice	1 016 475
Dont : variations dues à des modifications de structure au cours de l'exercice	
Variation des capitaux propres au cours de l'exercice hors opérations de structure	1 016 475



TABEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

Sas SECLINDIS

Du 01/02/2018 au 31/01/2019

Informations financières (5)

Filiales et participations (1)

A. RENSEIGNEMENTS DÉTAILLÉS CONCERNANT LES FILIALES ET PARTICIPATIONS CI-DESSUS (2) (3)

- 1 . Filiales
(+ 50% du capital détenu par la société)
Secclindis Voyages - 350 Rue de l'Épinette 59113 SECLIN - 5117975
Secclindis Auto - 350 Rue de l'Épinette 59113 SECLIN - 534023528
- 2 . Participations (10 à 50% du capital détenu par la société)

Capital (6)	Réserves et report à nouveau avant affectation des résultats (6) (10)	Quote-part du capital détenu en %	Brute	Nette	Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés (7) (9)	Montant des cautions et avoirs donnés par la société (7)	Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice écoulé (7) (10)	Résultats (bénéfice ou perte du dernier exercice clos) (7) (10)	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice (7)
10 960	223 528	100,00	60 000	60 000	70 321		1 519 023	121 407	
10 000		100,00	429 485	429 485	1 085 475	432 143	1 769 885	-121 670	

- (1) Pour chacune des filiales et des entités, avec lesquelles la société a un lien de participation, indiquer s'il y a lieu le numéro d'identification national (numéro SIREN).
- (2) Dont la valeur d'inventaire excède un certain pourcentage (déterminé par la réglementation) du capital de la société soumise à la publication. Lorsque la société a annexé à son bilan, un bilan des comptes consolidés conformément à la réglementation, cette société ne donne des renseignements que globalement (§ 8) en distinguant (a) filiales françaises (ensemble) et (b) filiales étrangères (ensemble).
- (3) Pour chaque filiale et entité avec laquelle la société a un lien de participation, indiquer la dénomination et le siège social.
- (4) Les filiales et participations étrangères qui, par suite d'une dérogation, ne seraient pas inscrites au § A sont inscrites sous ces rubriques.
- (5) Mentionner au pied du tableau la parité entre l'euro et les autres devises.
- (6) Dans la monnaie locale d'opération.
- (7) En euros lorsque l'entité utilisera pour présenter ses comptes.
- (8) Si le montant inscrit a été réévalué, indiquer le montant de l'écart de réévaluation dans la colonne Observations.
- (9) Mentionner dans cette colonne le total des prêts et avances (sous déduction des remboursements) à la clôture de l'exercice et, dans la colonne Observations, les provisions constituées le cas échéant.
- (10) S'il s'agit d'un exercice dont la clôture ne coïncide pas avec celle de l'exercice de la société, le préciser dans la colonne Observations.

TABEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

Sas SECLINDIS

Du 01/02/2018 au 31/01/2019

Capital (6)	Réserves et report à nouveau avant affectation des résultats (6) (10)	Quote-part du capital détenu en %	Brute	Nette	Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés (7) (9)	Montant des cautions et avais donnés par la société (7)	Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice écoulé (7) (10)	Résultats (bénéfice ou perte du dernier exercice clos) (7) (10)	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice (7)
-------------	---	-----------------------------------	-------	-------	--	---	---	---	--

Informations financières (5)

Filiales et participations (1)

B. RENSEIGNEMENTS GLOBAUX CONCERNANT LES AUTRES FILIALES ET PARTICIPATIONS

1. Filiales non reprises au §A :

- a. Filiales françaises
 - b. Filiales étrangères
2. Participations non reprises au §A :
- a. Dans des sociétés françaises
 - b. Dans des sociétés étrangères

(1) Pour chacune des filiales et des entités, avec lesquelles la société a un lien de participation, indiquer s'il y a lieu le numéro d'identification national (numéro SIREN).
(2) Dont la valeur d'inventaire excède un certain pourcentage (déterminé par la réglementation) du capital de la société astreinte à la publication. Lorsque la société a annexé à son bilan, un bilan des comptes consolidés conformément à la réglementation, cette société ne donne des renseignements que globalement (§ B) en distinguant (a) filiales françaises (ensemble) et (b) filiales étrangères (ensemble).
(3) Pour chaque filiale et entité avec laquelle la société a un lien de participation, indiquer la dénomination et le siège social.
(4) Les filiales et participations étrangères qui, par suite d'une dérogation, ne seraient pas inscrites au § A sont inscrites sous ces rubriques.
(5) Mentionner au pied du tableau la parité entre l'euro et les autres devises.
(6) Dans la monnaie locale d'opération.
(7) En euros lorsque l'entité l'utilisera pour présenter ses comptes.
(8) Si le montant inscrit a été réévalué, indiquer le montant de l'écart de réévaluation dans la colonne Observations.
(9) Mentionner dans cette colonne le total des prêts et avances (sous déduction des remboursements) à la clôture de l'exercice et, dans la colonne Observations, les provisions constituées le cas échéant.
(10) S'il s'agit d'un exercice dont la clôture ne coïncide pas avec celle de l'exercice de la société, le préciser dans la colonne Observations.

CHARGES ET PRODUITS EXCEPTIONNELS

Sas SECLINDIS

Du 01/02/2018 au 31/01/2019

PRODUITS ET CHARGES EXCEPTIONNELS

	DÉSIGNATION	CHARGES	PRODUITS
Total		287 651	
671200	amendes, pénalités fiscales	3 816	
671800	autres charges op de gestion	24	
671810	franchises vétusté s/sinistres	19 762	
672609	ch./ex.ant. - ristournes	7 984	
672625	ch./ex.ant-déplacem. récept.	4 641	
672633	ch./ex.ant-imp.& tax.s/rémun.	1 649	
672635	ch./ex.ant-imp.& tax.autr.état	1 767	
672637	ch./ex.ant-imp.& tax.autr.org.	19	
672641	ch./ex.ant-rémunérations pers.	111	
672645	ch. s/ex ant sociales	1 293	
675200	v.n.c. immob.corporelles	6 156	
687250	dot. amort. derogatoires	119 963	
687500	dot.prov.except.risq.chge.	120 466	
Total			228 461
771100	dedits, penalites s/ach.vtes		796
771200	dégrèvements, pénalités		109 419
771800	autre prod except / op gest		82 877
771810	ecarts positifs s/sinistres		17 718
772633	pdts ex. ant. impots & taxes		323
772635	pdts ex. autres état		10 175
772750	pr./ex.ant-gest.courante		153
775200	prod. cess. immob.corp.		7 000



CHARGES ET PRODUITS SUR EXERCICES ANTÉRIEURS

Sas SECLINDIS

Du 01/02/2018 au 31/01/2019

PRODUITS ET CHARGES SUR EXERCICES ANTÉRIEURS

	DÉSIGNATION	CHARGES	PRODUITS
Total		171 435	
652606	ch./ex.ant. energie	28 722	
652607	ch./ex.ant-achats	6 187	
652611	ch./ex.ant-sous-traitance	25 783	
652613	ch./ex.ant-locations	808	
652615	ch./ex.ant-entretien répar.	7 363	
652616	ch./ex.ant-assurances	53	
652622	ch./ex.ant.-honoraires	7 036	
652623	ch./ex.ant-publicité	38 857	
652625	ch./ex.ant-déplacem. récept.	4 366	
652626	chges s/ex ant frais postaux	40	
652706	ch./ex.ant-part.pub.	2 667	
652708	ch./ex.ant.-admin. 2m	7 258	
652750	ch./ex.ant.-gestion courante	151	
654400	pertes s/créances exerc.ant.	18 470	
654410	pertes s/chq. impay.exerc.ant.	6 211	
672609	ch./ex.ant. - ristournes	7 984	
672625	ch./ex.ant-déplacem. récept.	4 641	
672633	ch./ex.ant-imp.& tax.s/rémun.	1 649	
672635	ch./ex.ant-imp.& tax.autr.état	1 767	
672637	ch./ex.ant-imp.& tax.autr.org.	19	
672641	ch./ex.ant-rémunérations pers.	111	
672645	ch. s/ex ant sociales	1 293	
Total			105 996
752606	pr./ex.ant-ach.matièr.-fournit		1 758
752607	pr.s/ex.ant-achats		2 491
752609	pr./ex.ant.- ristournes		1 501
752611	pr./ex.ant-sous-traitance		1 656
752614	pr.s/ex.ant-charges locatives		692
752615	pr./ex.ant-entretien répar.		959
752622	pr.s/ex.ant-honoraires		3
752625	pr./ex.ant-deplacem. recept.		1 404
752626	pr./ex.ant-frais pstx télécom.		73
752627	pr./ex.ant-serv.banc. & assim.		152
752628	pr./ex.ant-cotisat. & divers		64 398
752651	pr./ex.ant-redevances...		510
752706	pr./ex.ant-part.pub.		18 436
752708	pr./ex.ant-produits annexes		768
754410	reentrées s/chq. impay.exerc.ant		543
772633	pdts ex. ant. impots & taxes		323
772635	pdts ex. autres état		10 175
772750	pr./ex.ant-gest.courante		153

